



CHARTRE précisant les CONSIGNES SANITAIRES
A appliquer dans les SALLES DES FETES

Je soussigné(e) _____ m'engage à louer la salle des fêtes (établissement de type L) communale de
Commune déléguée de Rives-du-Couesnon, sous réserve de respecter les consignes sanitaires

suivantes :

- la consommation de boissons et d'aliments est obligatoirement assise,
- contrôle obligatoire du « pass vaccinal »,
- la mise à disposition de gel hydroalcoolique ou de savon,
- le port du masque dès que cela est possible,
- l'aération très fréquente, voire permanente, des lieux par l'ouverture des fenêtres.
- Un forfait de 20€ sera appliqué pour la désinfection des locaux

Le responsable du bon respect des gestes barrières et de la distanciation sociale est l'organisateur de l'évènement.

L'organisateur de l'évènement doit définir en amont le volume maximal de personnes pouvant être admises dans l'établissement.

A.....,

Le.....

Signature de l'organisateur de l'évènement.